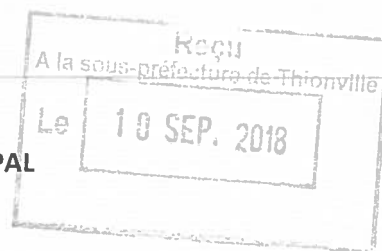


Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Septembre 2018



Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

Présents : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - M. Patrick GRASSER – Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER – Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL - Mme Christelle HUNEAU

Absents excusés : M. Gabriel HOFFMANN donne procuration à M. Daniel PERLATI - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX donne procuration à Mme Nathalie JUNG – M. Didier JACQUES donne procuration à Mme Christine KUNERAT - M. Christophe GUTH.

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 14

N° 2018-034 – Convention avec la SPL Trans Fensch pour la prise en charge des transports scolaires et personnes âgées

Il est proposé de signer une convention avec la SPL Trans Fensch pour les modalités de prise en charge par la commune :

- de la participation parentale due lors de la création ou du renouvellement d'un titre de transport Pass S'Cool -16 ans ou +16 ans délivré à un scolaire qui réside à Illange,
- du coût des voyages chargés lors de la création ou du renouvellement d'un titre de transport Pass Senior délivré à un senior imposable de plus de 65 ans qui réside à Illange.

Depuis juin 2018 la demande d'abonnement de transport scolaire subventionné se fait en ligne sur l'espace web Citéline. Après validation par l'établissement scolaire d'affectation, l'achat de l'abonnement est désormais possible sur e-Boutique, le point de vente dématérialisé de Trans Fensch ou comme auparavant dans les différents points de vente Trans Fensch.

Scolaires subventionnés d'Illange

Une liste des ayants-droit potentiels est transmise à la commune fin juillet pour accord de prise en charge de la participation parentale.

Renouvellement d'abonnement :

Après retour de cette information à Trans Fensch l'abonnement annuel sera chargé automatiquement sur la carte sans contact du titulaire, dans un délai maximum de 72 heures, à la première validation de l'élève lors de sa montée dans le bus. **Le passage dans un point de vente n'est plus nécessaire.**

Création d'abonnement :

La procédure est identique au renouvellement d'abonnement mais il est **obligatoire de se rendre dans un point de vente** durant les vacances pour la création de la carte sans contact.

Les élèves hors réseau Citéline, se verront rembourser directement leurs transports scolaires par mandat administratif sur la base des tarifs Citéline en vigueur selon l'âge.

Seniors imposables d'Illange

Une liste des ayants-droit potentiels est transmise à la commune en janvier pour accord de prise en charge.

Renouvellement d'abonnement :

Après retour de cette information à Trans Fensch l'abonnement annuel, crédité si nécessaire d'un complément de voyages (maximum 90), sera chargé automatiquement à partir du mois de mars sur la carte sans contact, à la première validation du senior lors de sa montée dans le bus. **Le passage dans un point de vente n'est plus nécessaire.**

Création d'abonnement :

Le senior se déplace dans un point de vente pour que lui soit crédité 90 voyages lors de la création de sa carte sans contact.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- la gratuité et les conditions de ces services pour la durée du mandat,
- de charger le Maire de la signature d'une convention entre la commune et la Trans Fensch

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 6 septembre 2018

Pour copie conforme,
Illange, le 6 septembre 2018
Le Maire,

